

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 45
Du 04 juillet 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission Futsal

Pv du 28 JUIN 2023

Présents : Jihed Tayebi, Eddy Boujnane, Johnny Esteve, Aniss Fryed, Thierry Ramon, Belkheir Riff

Excusés : Ayoub Boulaoui, Marie Eve Dumons, Cinthya Martinez.

ORDRE DU JOUR

- 1.présentation des membres / groupes de travail.
- 2.Bilan de la saison.
- 3.Projet saison 2023 2024
- 4.Question diverses

GROUPES DE TRAVAIL

Ayoub et Belkheir référents événements.

Eddy et Aniss référent jeunes.

Thierry et Cinthya référents féminines.

Mme Marie et M Johnny référents compétitions

BILAN DE LA SAISON

Actions effectuées :

- challenge féminin
- plateaux futsal u7 u9 et u11.
- championnat seniors masculin brassage d1 d2 brassage.
- coupe de l'Aude
- Supervision arbitrage championnat académique UNSS futsal.

PROJET

Championnat futsal masculin à 8 équipes.

Création championnat féminin futsal et challenge.

Organisation inter district u 66 34

Formation invitation futsal

Journée événement futsal.

QUESTIONS DIVERSES

oui ou non pour organiser les match à Carcassonne pour les équipes éloignées : OUI.

Démarches pour la mise à disposition d'un créneau.

Oui ou non pour l'intégration d'un membre de la CDA et foot animation à la commission futsal
OUI.

Demands à prévoir :

Quand nous fixons la formation ? en février.

Oui ou non pour une réunion d'avant saison ?

OUI pour la réunion mais en invitant les joueurs en plus deuxième semaines de septembre.

Quand nous fixons la journée événementielle futsal,

Mai 2024.

Création d'un championnat U14 et U15.

la commission attend de la demande auprès des clubs à déterminer.

Divers

Les clubs qui n'ont pas de gymnase homologué ne pourront pas s'engager.

Le Président de la commission

M Jihed TAYEBI

COMITE DE DIRECTION

Mercredi 28 juin 2023, au siège du District de l'Aude à Carcassonne

Présidence : Mr Pierre MICHEAU, Président du District.

Secrétaire de séance : Alexandre BANDIERA, Vice-Président Délégué.

Membres Présents :

**Pierre FABRE - Thierry LESVIGNE - Cédric LOPEZ -- Guillaume VALAT - Patrice BOFFELLI
- David CARRASCO - Nicolas FROMENT - Franck VARILLES - Nicolas BELLEGUEULE**

Membres Présents en visio : Gilles DODEMAN - Fabienne GINER

Invités : Jérôme TISSEUR - Jihed TAYEBI – Bernard BARTHE

Membres absents excusés : Henri MONTESPAN - Sébastien VIVO

Membres absents non excusés : /

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

- ✓ Retour sur l'AG d'été et la situation du District
- ✓ Démissionnaires
- ✓ Nouvelle AG
- ✓ Carton Blanc
- ✓ Relances activités clubs
- ✓ Frais d'arbitrage et d'éducateurs
- ✓ Dotations et récompenses aux finalistes et vainqueur
- ✓ Compétitions U15 et U17
- ✓ Mises à jour des présidents des commissions et nouveaux membres

Retour sur l'AG d'été et la situation du District

Les membres s'expriment à la suite de l'AG d'été, chacun évoque son ressenti quant au climat qui régnait. L'ensemble du CD remercie la présence de Mr Pierre GUIBERT membre de la Ligue du Football Amateur, pour avoir cadré les débats d'entrée et évité que l'ordre du jour de l'AG ne soit dévoyé. Il est aussi souligné l'esprit de responsabilité des Présidents des clubs qui ont voulu faire la part des choses dans le contexte tendu de cette AG. Il est noté que compte tenu de la longueur de l'AG, plusieurs Présidents ont dû partir avant qu'elle ne s'achève, ce qui explique sans doute le dernier vote intervenu sur le budget prévisionnel, et il faut donner suite à cette situation (point ultérieur de l'ordre du jour).

Il est pris comme décision de demander des devis pour l'achat de boîtiers électroniques mais aussi pour le vote électronique via une plateforme et ainsi s'éviter des AG trop longues et trop lourdes en préparation.

Le CD se satisfait et remercie les clubs suite aux votes d'approbations du PV de l'AG d'hiver, du rapport d'activité présenté en vidéo, ainsi que de leur choix face aux vœux des clubs, qui tous rejoignent l'avis du émis par le Comité de Direction.

Le Président MICHEAU rappelle avoir reçu un courrier du Conseil départemental de l'Aude de Mme la Présidente Sandragne qui sollicite des explications à la suite de la saisine par le « collectif des Présidents ». Il indique qu'il est en train de préparer avec l'aide du trésorier une réponse documentée pour le Conseil départemental dont il tient le projet à disposition du CD. Il indique avoir aussi reçu de la FFF un courrier annonçant un audit par son service juridique et financier. L'ensemble des pièces sollicitées sont en cours de collecte afin de répondre à cette demande et il remercie le trésorier M. FABRE du concours qu'il apporte pour répondre à la FFF. Le CD considère que la mise en place d'un audit est de nature à apporter des réponses aux points soulevés par le « collectif des Présidents » qui communiquent de façon large.

Sur le sujet de la rémunération et des frais du Président, le CD rappelle qu'il a décidé de fixer la rémunération du Président à $\frac{3}{4}$ du SMIC lors de la réunion du 27 mars 2021 pour une durée indéterminée. En l'état de l'absence de vote du prévisionnel, le CD rappelle qu'il faut néanmoins continuer à assurer le fonctionnement courant du District, dont le paiement des frais de fonctionnement et tous les salaires et charges sociales, et y compris la rémunération du Président. Le CD souhaite organiser rapidement une nouvelle AG (point ultérieur à l'ordre du jour) pour voter le budget prévisionnel.

Pour les frais, le CD approuve à l'unanimité la proposition du Président de proposer tous les trimestres un prévisionnel des déplacements au CD afin de pouvoir maîtriser au mieux les frais de déplacement.

Par ailleurs, le président indique qu'en l'état du comportement du salarié D. TRASTET dans le contexte de cette AG tendue, il a dû gérer la situation et ayant consulté les membres non démissionnaires du bureau et du comité de direction, il a été décidé d'avoir recours aux services d'un huissier de justice afin que D. TRASTET respecte la mesure de mise à pied conservatoire qu'il lui avait oralement notifiée et qu'il refusait de prendre en compte. L'entretien préalable à une éventuelle sanction disciplinaire est prévu pour vendredi prochain. Une discussion s'instaure au terme de laquelle le CD décide à l'unanimité de renouveler la confiance au Président et lui donner mandat pour donner toute suite au comportement de D. TRASTET, y compris en prenant toute sanction disciplinaire appropriée. A ce titre, le CD accepte que le Président puisse se faire assister par un conseil juridique de son choix afin de mener à bien cette procédure.

Démissionnaires

Le Comité Directeur a bien pris acte de 8 démissions de ses membres et proposera lors d'une nouvelle AG de les remplacer conformément à l'article 13.3 des statuts.

Nordine Chamlal, Emma Contreras, Pascal Riou, Laurent Vouriot, Sandra Espeut, Caroline Merlin, Pierre Queau, Frédéric Bouillère.

Nouvelle AG

Suite au vote majoritairement contre du budget prévisionnel intervenu en fin d'AG d'été, le CD doit organiser une nouvelle AG afin de présenter un nouveau budget prévisionnel.

Carton blanc

Le CD prend acte des différentes remarques émises par les clubs lors de l'AG concernant le « carton blanc payant ». Après un tour de table, il est acté à l'unanimité que le carton blanc restera à usage pédagogique et ne sera pas soumis à amende financière.

Relances activité clubs – Entente – Clubs en inactivité

Deux clubs souhaitent reprendre leur activité en séniors (M). Il s'agit du FC CHALABRE et du FC MONTREAL.

Le CD n'y voit aucun inconvénient mais informe que pour le FC CHALABRE cela implique une poule D2(A) à 13 équipes.

Pour le FC MONTREAL le CD accepte sa reprise sous condition qu'il règle sa dette de 221,42 €.

Le club du FC LIMOUX fera entente avec le FC COUGAING sur les catégories U10 U11 : U12 U13 : U14 U15 : U16 U17

Le CD prend connaissance des clubs en inactivités et suite à la demande de la ligue procède à leurs radiations :

Villalier 524825 / Clape med 552094 / Grezes 534932 / Ozanam 581520 / Axat 560847 / Quillan fahva 552793

Gcsm 564181

Frais d'arbitrage et d'éducateurs

La CDA informe le CD de son souhait de passer à 100€ les frais donnés aux observateurs pour les journées de Finales qui se sont déroulé à Labastide d'Anjou, Cuxac d'Aude, Pezens et Limoux.

La commission technique informe à son tour de son souhait d'augmenter pour la saison prochaine le « forfait journée » de 33€ à 50€.

Les Observateurs verront leur indemnité passer à 40 € ainsi que pour les délégués 40€ au lieu des 33€ versées précédemment.

Le comité directeur approuve à l'unanimité ces demandes.

Dotation des récompenses aux finalistes et vainqueurs

*Lors du CD en date du 14 Avril dernier, il était précisé que le CD devait déterminer les récompenses aux finalistes et vainqueurs des coupes et championnats. La Proposition d'un avoir sur les engagements clubs de la saison 2023/2024 avait été adoptée. Le comité directeur approuve aujourd'hui, à l'unanimité, **un nouveau changement avec le retour aux bons d'achats O'Sports comme la saison passée.***

Compétitions U15 et U17

Pour la saison prochaine les compétitions U15 et U17 seront divisées en 2 phases.

Pour chaque catégorie, à l'issue de la 1ère phase, 4 équipes seront qualifiées pour un championnat U15 ou U17 territoire qui se déroulera à partir du mois de janvier.

Ce championnat territoire regroupera les meilleures équipes de l'Aude et des PO et les 2 premiers de chaque catégorie pourront accéder au championnat régional (avec ou sans matchs de barrage selon le règlement de la ligue).

La commission jeune reste disponible pour les clubs qui souhaiteraient avoir plus d'informations.

Mise à jour des membres de commissions

Pour donner suite aux différentes démissions, après un gros travail effectué par l'ensemble de l'équipe restée en place, sont désignés présidents ou vice-présidents ou membres des commissions qui siègeront pour la saison 2023-2024 les personnes suivantes à l'unanimité. Cette liste comporte également des nouveaux membres. La liste sera complétée dans les jours à venir au fur et à mesure de l'examen des candidatures. Les personnes poursuivant leurs missions ne sont pas notés dans cette liste.

Département Arbitrage :

Commission Arbitrage

Président : /

Vice-Président : Thierry Lesvigne

Commission du Statut de l'Arbitrage

Président : FABRE Pierre

Département Citoyenneté :

Commission des Actions Citoyennes et Sociales

Président : /

Commission de la Valorisation des Bénévoles

Président : PASCAREL Jean-Luc

Commission d'Entraide

Présidente : DORS Martine

Membre nouveau : CONFERON Philippe

Département des compétitions :

Commission Séniors (M et F)

Président : BANDIERA Alexandre.

Membres nouveaux : ROBERT Tristan, CANDILLIER Aubin

Commission Jeunes (M et F)

Président : TISSEUR Jérôme.

Commission Foot Animation

Président : BELLABIOD Myriam

Commission Futsal

Président : TAYEBI Jihed.

Membres nouveaux : Belkheir Riff, Cinthya Martinez, Ayoub Baoulaoui, Johnny Esteve

Commission des Terrains et Infrastructures

Président : LOPEZ Cédric.

Commission foot à l'école

Président : BOFFELLI Patrice.

Département Juridique :
Commission Statuts et Règlements
Président : *RENOU Laurent*

Commission de la Discipline et de l'Éthique
Président : *TISSEUR Jérôme*
Membre nouveau : *LE MOAL Erik, PARRA Richard.*

Commission d'Appel Générale
Président : *RICOUR Guillem*

Commission d'Appel Disciplinaire
Président : *RICOUR Guillem*

Département des finances :
Commission Budget
Président : *FABRE Pierre.*

Département des Délégués
Président : *MARTINEZ Bruno*

Département Médical
Commission Médicale
Président : *MONTESPAN Henri*

Département Technique
Conseillers Techniques
ROQUE Cédric, BAUDIN Frédéric.
Représentant des Jeunes
CARRASCO David

Fin de la réunion Comité Directeur : 21h10

Le Vice-Président délégué secrétaire de
séance

Alexandre BANDIERA



Le Président du District

Pierre MICHEAU



PV de la commission du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 29/06/2023

Présents : Pierre Fabre, Thierry Lesvigne.

Excusés : Barreau Georges, Cazas Olivier, André Cathala, Deroubaix Grégory

Assiste : Trastet Damien

Rappel de la situation des clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage au 28/02/2023.

Les clubs figurant dans le tableau ci-dessous n'ont pas présenté au 28/02/2023, le nombre d'arbitres exigés par leur niveau de compétition et sont donc en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023 (Cf. PV du 28/03/2023).

Club	Numéro	Année infraction	Niveau	Solde arbitres	Amende Art 46 du statut de l'arbitrage Art 62 des dispositions communes
U.S. BELLOPODIENNE	516118	1	D3	-1	50 €
RAZES OLYMPIQUE	519687	2	D2	-1	100 €
O. MONTREALAIS	533424	1	SEFDCH8	-1	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES ILES	547377	2	D3	-1	100 €
R.C. BADENS RUSTIQUES	548103	1	D4	-1	50 €
F.C. LAUQUET	553414	2	D3	-1	100 €
FLEURY FOOTBALL CLUB	560279	1	D4	-1	50 €
ASSOCIATION SPORTIF CULTURELLE MAHORAISE	560537	1	D4	-1	50 €
OLYMPIQUE DES CORBIERES SAINT ANDREEN	564014	2	D4	-1	100 €
FOOTBALL ATLAS LEZIGNAN	564062	2	D4	-1	100 €
FC CHAURIEN	564161	1	D2	-1	50 €
F. C. SALLELOIS	580855	4	U17-161P	-1	200 €
ES FANJEUX	517800	1	D2	-1	50 €
US VILLASAVARY	582387	2	D3	-1	100 €

Analyse du nombre de rencontres effectuées par les arbitres

Saison 2022/2023 (Article 34 du statut de l'Arbitrage)

Les arbitres pour couvrir leur club sont dans l'obligation de diriger un minimum de 20 rencontres sur toute une saison. Les arbitres qui ne respectent pas ce quota (sauf pour raisons médicales) ne peuvent couvrir leur club.

Pour les rencontres U13 sous forme de plateaux, la commission comptabilise un match par plateau au regard du statut de l'arbitrage.

Après l'analyse du nombre de match effectués par chaque arbitre, la commission décide que les arbitres suivants ne couvriront pas leur club pour la saison 2022/2023.

Nom	Prénom	Club(numéro)	Club(nom)	Nb matches
MOSTEFAI	NASSIME	564150	ASSOCIATION SPORTIVE ESPERAZA	15
KABORE	ELIE	540546	C.O. CASTELNAUDARY	0
RAMDANI	NATHAN	517800	ET.S. FANJEAUX LA PIEGE	11
HARAKATE	KHALED	548132	F. AGGLOMERATION CARCASSONNE	5
MARCEL	THEO	548132	F. AGGLOMERATION CARCASSONNE	10
PRAT	SWANN	590237	F. C. BRIOLET	2
RACHEDI	AYMEN	540547	F.U. NARBONNE	19
AHMED	TOHIR	581877	FOOTBALL CLUB ALARIC	12
ELA	ARMEL	581877	FOOTBALL CLUB ALARIC	12
AKOUDAD	YOUSSEF	590197	LUC FOOTBALL CLUB	1
LAPALU	GAUTIER	525531	FC ST NAZAIRE	0
LAPASSET	JORDAN	563669	O. MONTOLIEU-SAISSAC-MOUSSOULENS	7
MALAPERT	GAEL	552807	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	1
PAUTHE	DORIAN	552807	OLYMPIQUE CORBIERES SUD MINERVOIS	10
PANKOW	MAXIMILLYE	548103	R.C. BADENS RUSTIQUES	0
BEN OUAKASS	MOUHSSINE	548191	TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB	4
ABDRESSOUL	MONCEF	509410	TREBES F.C.	0
LARAB	DALIL DAOUD	580676	U. F. C. NARBONNAIS	0
BEN HIDA	AZZEDINE	505973	U.S. CONQUOISE	16
CHACON	ROBIN	505973	U.S. CONQUOISE	10
CROUZET	LOIC	505973	U.S. CONQUOISE	1

De ce fait, la commission place en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023, les clubs de District suivants :

Clubs	N° Affiliation	Catégorie équipe supérieure	Nombre d'arbitres exigés	Minimum majeurs	Année d'infraction	Amende
AS ESPERAZA	564150	D2	1	1	1	50 €
LUC FC	590197	Senior féminine	1	1	2	-
ST NAZAIRE FC	525531	D1	2	1	1	120 €

Rappel de l'article 45 du Statut de l'arbitrage

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Les clubs souhaitant bénéficier d'un muté supplémentaire doivent en faire la demande avant le 30 juillet dernier délai en précisant l'équipe qui bénéficiera de ce muté.

COMMISSION JEUNES

PV du 29/06/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr David CARRASCO

Excusés (échange par téléphone) : Mr Patrice BOFFELI, Mr Alain DROUIN

Assiste : Mr Cédric ROQUE

INFORMATIONS SAISON 2023 / 2024

CATEGORIE U13

La saison U13 **débutera le 23/09**. Comme indiqué lors du dernier PV la **date limite d'inscription est fixée au 04/09**.

Le fonctionnement de la compétition étant dépendant du nombre d'équipes engagées par niveau, il sera défini et soumis à la validation du comité directeur à la clôture des inscriptions. Toutefois seules les équipes inscrites en niveau 1 pourront prétendre jouer en interdistrict. (3 clubs qualifiés pour notre district).

Nous espérons que le nombre d'équipes engagées nous permettra de mettre en place une compétition indépendante U12 sur 2 phases.

Cette année la phase départementale du festival pitch U13 sera totalement indépendante de la coupe de l'Aude et du challenge Peytavy.

L'inscription en coupe sera payante comme habituellement.

L'inscription au Festival Pitch se fera indépendamment de la coupe. L'inscription sera gratuite. 2 équipes du même club seulement pourront participer à la finale départementale.

Le fonctionnement global des coupes sera développé à la rentrée.

CATEGORIE U15

Le championnat U15 sera divisé en 2 phases.

Phase 1 de septembre à décembre

Phase 2 de Janvier à Mai

La date limite d'inscription est fixée au 21/08/2023

Les clubs inscriront leurs équipes en niveau 1 ou en niveau 2 pour la phase 1. Seules les équipes inscrites en niveau 1 pourront prétendre participer au **championnat territoire U15** qui débutera au mois de janvier et définira les accessions au niveau régional en fin de saison.

A l'issu de la 1ere phase :

- 4 clubs accèdent au **championnat U15 territoire** avec les 4 premiers de la poule des PO
- Le championnat de D1 à partir de janvier sera composé de **8 équipes de 8 clubs différents.**
- Les équipes restantes participeront au championnat D2 composé d'une ou plusieurs poules

A l'issu de la seconde phase du championnat territoire :

- Les équipes classées 1ere et 2é du championnat territoire joueront les barrages d'accession en U16 R2

La 1ere journée de championnat se jouera le 16/09.

L'inscription des équipes en D1 ou D2 en début d'année se fera au volontariat.

Toutefois, selon les règlements de la ligue, les équipes rétrogradées d'un championnat régional doivent obligatoirement jouer en D1.

Le **FAC**, rétrogradé du championnat U14 régional a donc une place.

La commission a également fait le choix d'intégrer automatiquement en D1 les équipes engagées en U14 territoire cette saison : **GOAL – US Conques – FC Briolet – SC Narbonne Montplaisir.**

Si l'un de ces clubs ne souhaite pas évoluer en D1 il devra nous le faire savoir très rapidement.

Nous attirons l'attention des clubs sur le fait que la phase 1 débutera le 16/09 et se terminera le 17/12. Il sera donc impossible d'engager une équipe supplémentaire avant le mois de Janvier.

CATEGORIE U17

Le championnat U17 sera divisé en 2 phases.

Phase 1 de septembre à décembre

Phase 2 de Janvier à Mai

La date limite d'inscription est fixée au 21/08/2023

Les clubs inscriront leurs équipes en niveau 1 ou en niveau 2 pour la phase 1. Seules les équipes inscrites en niveau 1 pourront prétendre participer au **championnat territoire U17** qui débutera au mois de janvier et définira les accessions au niveau régional en fin de saison.

A l'issu de la 1ere phase :

- 4 clubs accèdent au **championnat U17 territoire** avec les 4 premiers de la poule des PO
- Le championnat de D1 à partir de janvier sera composé de 8 équipes de 8 clubs différents.
- Les équipes restantes participeront au championnat D2 composé de plusieurs poules

A l'issu de la seconde phase du championnat territoire :

- Les équipes classées 1ere et 2é du championnat territoire accéderont au championnat U18 R2 (sous réserve de la publication du règlement des championnats régionaux)

La 1ere journée de championnat se jouera le 16/09.

L'inscription des équipes en D1 ou D2 en début d'année se fera au volontariat.

Toutefois, selon les règlements de la ligue, les équipes rétrogradées d'un championnat régional doivent obligatoirement jouer en D1.

- Le **FAC**, rétrogradé du championnat U15 régional. (si présence d'une équipe U17 district en + de leur équipe U17 R1)
- Le **GOAL** rétrogradé du championnat U16 R2

Si l'un de ces clubs ne souhaite pas évoluer en D1 il devra nous le faire savoir très rapidement.

Nous attirons l'attention des clubs sur le fait que la phase 1 débutera le 16/09 et se terminera le 17/12. Il sera donc impossible d'engager une équipe supplémentaire avant le mois de Janvier.

FEMININES

- Les clubs désirant inscrire une équipe U13 féminine devront en informer la commission avant le 16/09
- Les clubs désirant inscrire une équipe U15 F devront nous informer au plus vite.

DIVERS

- Une réunion de début de saison aura lieu début septembre avec présence obligatoire des éducateurs concernés
- Les modalités des coupes U15 et U17 seront communiquées ultérieurement. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 31/08.
- Nous rappelons aux clubs que les clubs qui souhaitent organiser des tournois doivent en faire la demande au district qui validera, ou non, cette demande.

Le Président

M. Jérôme Tisseur